

## Le tourisme dentaire, une bonne idée ?



En franchissant les frontières, les Français trouvent des prix plus avantageux que dans l'Hexagone où les soins de chirurgie dentaire, notamment les implants, coûtent cher et sont peu remboursés. Un bon plan ou une prise de risque ?

Partir à l'étranger pour se soigner les dents séduit de plus en plus de Français. Ainsi, en 2014, près de 24 500 dossiers pour des soins dentaires ont été pris en charge par le Centre national des soins à l'étranger (Cnse), en hausse de 15,1 % par rapport à l'année précédente. En tête des destinations les plus prisées, la Hongrie, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

### Des prix très attractifs pour la pose d'une couronne ou d'un implant

- **En Hongrie**, les prix sont jusqu'à 60 % plus bas qu'en France. Pour la pose d'une couronne, il faut en effet déboursier 240 €, contre environ 550 € en France et un **implant** est facturé 520 €, contre 1 100 € en France.
- **L'Espagne et l'Italie**, où les tarifs pratiqués sont 30 % plus bas qu'en France, attirent d'abord les habitants des régions frontalières.
- **Au Portugal**, ce sont principalement des patients originaires du pays qui se déplacent pour des soins conservateurs (soins de caries, détartrage).

### Quel remboursement pour des soins dentaires à l'étranger ?

« L'Assurance-maladie rembourse les soins lorsqu'ils sont effectués au sein de l'Union européenne comme s'ils étaient réalisés dans un cabinet français, indique Frédérique Boitard, vice-présidente du Cnse. Quant à la prise en charge par la complémentaire santé, elle dépend du contrat souscrit ».

Si ces soins ne rentrent pas dans le cadre d'un voyage de tourisme, le déplacement devient rentable à partir de la pose de quatre à cinq couronnes ou de deux implants car le coût du transport et de l'hébergement sont évidemment à prendre en compte.

## Un voyage programmé de A à Z

Depuis quelques années, de nombreuses **agences spécialisées dans le tourisme dentaire** voient le jour. Elles disposent de leurs cliniques privées partenaires et proposent d'accompagner les clients, de la préparation du voyage jusqu'au retour.

Une fois la clinique choisie, les radios et les clichés panoramiques sont envoyés au cabinet dentaire étranger afin que le dentiste du pays d'accueil établisse son devis – sur les mêmes critères que ceux réalisés en France. Sur place, les soins sont dispensés généralement sur une semaine.

Certaines agences proposent des soins effectués par des chirurgiens-dentistes qui parlent français. D'autres fournissent un traducteur, souvent l'accompagnateur chargé d'accueillir le patient à l'aéroport et de le guider durant la totalité de son séjour.

De retour en France, le suivi est effectué à distance grâce à un rappel téléphonique ou des contrôles annuels réalisés dans les cabinets français partenaires.

## La même qualité de soins dentaires qu'en France ?

« Les diplômes des chirurgiens-dentistes sont équivalents dans l'ensemble de l'Union européenne », explique Gilbert Bouteille, président de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes.

Ce qui suppose une qualité des soins pratiqués égale à celle proposée en France. Les prothèses sont en général réalisées dans le pays même et sont donc aussi de même qualité. Et certaines agences imposent à leurs cliniques partenaires de travailler avec les marques d'implants utilisées en France.

De son côté, « le Cnse ne dispose pas d'éléments permettant d'affirmer la présence d'une qualité critiquable », souligne Frédérique Boitard.

Néanmoins, pour l'Ordre national des chirurgiens-dentistes, la pratique du tourisme dentaire pose **quelques problèmes**.

- À commencer par la **réalisation du devis**. « Le fait qu'il soit établi par le dentiste du pays d'accueil sur une simple radio panoramique n'est pas acceptable, un devis ne pouvant se faire qu'après un examen clinique du patient, précise Gilbert Bouteille. De plus, **si une difficulté surgit lors de l'intervention** et que l'on doit changer de traitement, comment le praticien informe-t-il son patient s'il ne parle pas la même langue ? »
- La **rapidité des soins** l'interroge aussi : « La pose de l'implant et la mise en charge immédiate des couronnes ne sont pas toujours indiquées car la cicatrisation peut être longue et le taux de succès est moindre que dans les techniques de pose de la couronne plusieurs mois plus tard ».

Même si quelques agences proposent deux séjours afin de séparer de trois à neuf mois la pose de l'implant de celle de la prothèse, certains soins nécessitent une greffe osseuse, donc plus de visites. Sur place, la rapidité d'exécution peut aussi être gênante car elle demande au patient de rester sept heures sur un fauteuil, la bouche ouverte.

## Et en cas de litige ?

En France, « le praticien a l'obligation de traiter l'urgence. Il réalisera les soins nécessaires pour soulager son patient », dit le Dr Bouteille.

Il pourra prescrire des antibiotiques en cas d'infection, « mais si l'implant est mal placé et qu'il faut l'enlever, il proposera de retourner dans le pays où les soins ont été faits ou de réaliser lui-même l'opération. Le patient devra assumer les coûts s'il décide de rester en France. »

En cas de litige, **c'est le droit du pays où les soins ont été pratiqués qui s'applique**. Une procédure complexe lorsqu'elle a lieu dans une langue étrangère, à des centaines de kilomètres de chez soi.

## 5 conseils avant de se lancer dans le tourisme dentaire

Vous souhaitez franchir le pas ? Quelques précautions sont nécessaires avant de monter dans l'avion.

1. Privilégier les agences ayant une adresse en France, afin de pouvoir leur rendre visite.
2. Prendre son temps et bien se renseigner sur la clinique et sur l'origine des prothèses qui doivent être réalisées dans des pays européens.
3. S'assurer du bilinguisme du personnel dentiste et implantologue inclus, ou de la présence d'un traducteur.
4. Prévoir de rester sur place au moins une semaine après l'opération, de manière à pouvoir retourner consulter le dentiste en cas de besoin.
5. Repartir avec les bons papiers. « Pour le remboursement, la caisse d'Assurance-maladie demande les radios réalisées avant et après le traitement, la facture comportant le numéro de la ou des dents soignées et le libellé de l'acte accompli, ainsi que le formulaire de remboursement », précise Frédérique Boitard. Celui-ci peut être fourni par la clinique ou téléchargé sur le [site de l'Assurance-maladie](#).

### **Bloc Auteur**

**Auteur :** Oriane Dioux

**Consultant(s) :** Dr Gilbert Bouteille, président de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes

Publié le 14.03.2016

---

**URL source :** <http://www.santemagazine.fr/le-tourisme-dentaire-une-bonne-idee-73999.html>